



Le 18 mars 2020

Objet : Mesures de précautions – Restriction de l'accès à l'intérieur de l'Office

Bonjour,

Nous souhaitons pouvoir continuer d'assurer les services durant cette période difficile. Toutefois, afin de respecter les recommandations gouvernementales et contribuer aux efforts déployés pour limiter la propagation du virus COVID-19, [l'accès à l'intérieur des bureaux de l'Office de vente sera très limité jusqu'à nouvel ordre.](#)

Pour l'instant, voici les mesures de précautions – en vigueur immédiatement :

1) [Svp, téléphonez](#) à l'Office de vente [avant](#) de vous déplacer vers le bureau.

(506) 739-9585

Selon votre besoin, nous discuterons des options afin de vous servir ou répondre à vos questions. Visitez notre site web (www.odvdm.com) pour les prix et spécifications des usines.

2) Si vous devez absolument entrer dans l'Office, **svp respectez les mesures préventives qui vous seront présentées par les employés** (lavage des mains, un client à la fois dans le bureau et possiblement d'autres consignes à venir, selon l'évolution de la situation).

Si vous présentez des symptômes de maladie, svp ne pas venir au bureau : téléphonez-nous!

Nous continuerons de vous tenir informés lors de nouveaux développements.

Merci de précieuse collaboration,

La Direction